

“Les allocs moins élevées en Wallonie qu'en Flandre”

• Selon Maxime Prévot (CDH), le montant des allocations familiales s'élèvera entre 120 et 160 euros par enfant et par mois.

• Le vice-président wallon juge impossible le retour à l'équilibre budgétaire en 2018.

Infrastructures routières

Un financement pour la N5

BEI. L'investissement dans les infrastructures routières étant soumis à des règles très strictes édictées par l'Europe en matière de comptabilité, Maxime Prévot a sollicité la BEI (Banque européenne d'investissement) afin de financer une partie de son plan infrastructures et de nouveaux tronçons, pour un montant de 400 millions d'euros. Citons, par exemple, la N5 entre Charleroi et le Nord de la France, ainsi qu'une mise à trois bandes de certains tronçons de la E411.

“Le montant des allocations familiales sera entre 120 et 160 € par enfant”

Entretien Antoine Clevers et Stéphane Tassin

A lors que le gouvernement wallon (PS-CDH) entame la deuxième partie de la législature, son vice-président, le CDH Maxime Prévot, s'attaque à un gros chantier : la régionalisation des allocations familiales.

Quel sera le montant unique octroyé pour chaque enfant dans le futur système wallon d'allocations familiales ?

La Flandre a arrêté le chiffre de 160 euros par mois. Je ne pense pas que nous aurons la possibilité de nous aligner, à la lumière de la réalité sociologique de la Wallonie qui n'est pas la même qu'en Flandre et à Bruxelles. On peut estimer que le montant se situera dans une fourchette entre 120 et 160 euros.

Un petit Wallon vaudra donc moins qu'un petit Flamand ?

Il y a des réalités sociologiques différentes qui ont un impact financier. C'est pour cette raison, notamment, que ma formation politique n'a jamais souhaité régionaliser les allocations familiales. Mais cette régionalisation est là. Mon rôle est de l'assumer dans l'intérêt des Wallonnes et des Wallons. C'est un dossier attendu parce qu'il touche toutes les familles. Il y a des inquiétudes. Mais ce futur modèle, il est important de le dire, n'aura aucun effet rétroactif.

Deux régimes, l'ancien et le nouveau, cohabiteront durant plusieurs années ?

Exactement. Ce n'est sans doute pas le dispositif le plus aisé, mais c'est celui qui a le mérite d'être le plus respectueux de la situation actuelle des gens. La vocation première des allocations familiales, c'est d'aider au développement de l'enfant et de faire en sorte qu'il ne soit pas en situation de privation.

Ceux qui sont dans le système actuel, pour-

ront choisir de passer dans le nouveau système ?

Non, ce ne sera pas une démarche à la carte. Il ne faut pas attendre des allocations familiales qu'elles règlent les problèmes d'iniquité sociale. Ce n'est pas leur vocation.

Votre partenaire, le PS, veut pourtant lier les allocs aux revenus des gens ?

L'optique du CDH est de considérer tous les enfants de manière égale. La notion de rang de l'enfant n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Nous ne sommes plus dans le régime d'après-guerre où il fallait repeupler le pays. D'autre part, ces dernières années sont arrivées des familles recomposées. Il faut moderniser le dispositif à la lumière des réalités contemporaines. Un enfant est égal à un enfant. La solidarité à l'égard des plus fragilisés s'opère au moment de

l'impôt. Il ne faut pas demander à la classe laborieuse de faire une croix sur ses allocations au motif, comme je l'entends dans les rangs socialistes, qu'ils n'en auraient pas besoin.

Comptez-vous supprimer certaines majorations ?

Dans les majorations existantes, il y en a qu'il est inconcevable de supprimer. Je pense aux enfants handicapés, aux orphelins, etc. En revanche, il faudra tordre le cou aux effets pervers de certaines majorations.

Lesquelles ?

Il y a des majorations octroyées en fonction du statut. Etre chômeur donne droit à un certain montant. Cela constitue des pièges à l'emploi. Imaginez quelqu'un qui quitte son statut de chômeur pour un job dans les titres-services, par exemple. Un bas salaire, donc. Si le fait de changer lui

fait perdre de l'argent, ça ne va pas l'intéresser. Nous sommes dans une réflexion qui ferait que ce n'est plus le statut qui engendre la majoration, mais les niveaux de revenus (peu importe le statut). Et je parle bien des majorations, pas du montant de base, contrairement au PS qui souhaite que la totalité de l'allocation soit liée au revenu.

Quand le nouveau modèle sera-t-il prêt ?

Il doit encore mûrir, mais j'attends pour lundi l'avis du conseil de la branche famille de l'Aviq. Je compte venir début octobre devant le gouvernement avec le nouveau modèle. Le temps de rédiger et de faire adopter les textes, on peut s'attendre à une entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2019. C'est une date que la Flandre évoque également. Il ne faut pas négliger que le transfert sera très lourd et il serait inacceptable que, par précipitation, des familles ne perçoivent pas leurs allocations, une fois le nouveau système mis en œuvre.

Retrouvez l'intégralité de l'interview, ce samedi, sur lalibre.be

“L'équilibre budgétaire en 2018 est impossible”

Comment réagissez-vous à l'annonce de la fermeture du site de Caterpillar à Gosselies ?

C'est à la fois un drame et un scandale. Un drame sur le plan social: 2 200 emplois directs sont perdus, pas loin de 6 000 emplois indirects. La moyenne d'âge des travailleurs est de 40-45 ans. C'est l'avenir qu'on assassine! Le bassin de Charleroi n'avait vraiment pas besoin de ça. Et puis, c'est un scandale quand on voit l'argent public qui a été investi dans Caterpillar et les raisons de la délocalisation. On ne peut quand même pas dire que la France possède un avantage sur nous en termes de compétitivité à ce point important...

Que peut faire le politique ?

Il faut se battre avec rage pour sauver ce qui peut l'être. J'appelle à une union sacrée de tous les gouvernements pour limiter la casse sur l'emploi et aider à la reconversion des travailleurs. Sur le plan européen, il temps de réfléchir à la ma-

nière de pérenniser la présence des multinationales en Europe. Nos régions ont encore un avenir industriel.

Concrètement, que peut faire la Wallonie face à des structures telles que Caterpillar ?

Nous devons voir avec nos leviers économiques ce qui peut être mis en œuvre pour limiter l'hémorragie. Malheureusement, nous n'avons pas – ou peu – de marge de manœuvre pour imposer aux entreprises privées de rester sur notre territoire. Il ne faut pas se voiler la face...

Le conclave budgétaire du gouvernement wallon doit commencer dans le courant de la deuxième moitié de septembre. Combien faudra-t-il trouver pour le budget 2017 ?

J'attends les chiffres du ministre du Budget, Christophe Lacroix (PS). Mais ce sera plusieurs centaines de millions d'euros. Probablement autour de 700 millions. D'où la réflexion sur le rythme auquel les

efforts doivent être réalisés.

Justement, aux niveaux wallon et fédéral, il semble acquis que le retour à l'équilibre budgétaire ne se fera pas en 2018, comme cela avait été convenu avec l'Europe.

Je pense que le retour à l'équilibre budgétaire en 2018 est tout simplement impossible. En tant que responsables, nous avons un devoir d'assainissement des finances publiques. Ce processus ne peut pas être remis en cause. Mais cela ne signifie pas qu'il faille mettre la corde au cou des citoyens et des entreprises pour pouvoir, de manière dogmatique, être à l'équilibre en 2018.

Le ministre-Président wallon, Paul Magnette

(PS), dit que le tax shift wallon ne verrait pas le jour avant 2017, voire 2018. Ça patine ?

La réforme fiscale devait être présentée par le ministre Lacroix au printemps. On parle maintenant de l'automne. On attend... Quoi qu'il en soit, nous devons être créatifs. En matière de droit de succession sur les biens patrimoniaux, par exemple, ou en diminuant encore les droits de donation. Également à propos de la redevance télé. La réforme fiscale est souhaitable et même souhaitée par le CDH. Avec les leviers dont

nous disposons, nous avons la conviction qu'on peut faire mieux et de manière plus efficace. Nous devons moderniser le dispositif fiscal régional.

Le PS défend l'idée d'une hausse des addi-

tionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques (IPP) sur les revenus les plus élevés, afin de diminuer les additionnels sur les bas revenus.

Je ne souscris pas du tout à cette idée ! Jouer sur l'IPP peut paraître équitable, mais ça pénalise surtout la classe moyenne. Si l'idée pour aider les plus précarisés consiste systématiquement à s'attaquer à celles et ceux qui travaillent et qui ne roulent pas sur l'or pour autant, on va finalement fragiliser l'impératif de solidarité. La classe moyenne peut trouver normal de contribuer à l'effort de solidarité tant que cela reste raisonnable.

Par quels biais le gouvernement va-t-il financer sa réforme fiscale ?

C'est bien ce qui doit faire l'objet des analyses. Les idées généreuses, on peut en avoir beaucoup, mais elles devront être neutres budgétairement.

“Nous n'avons pas de marge de manœuvre pour imposer à Caterpillar de rester en Wallonie.”